



***PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS  
ALARMCAP***

**Pour le premier trimestre terminé  
le 31 mars 2007**

**Au 10 mai 2007**



## **Message aux porteurs de parts**

Les points culminants, pour le premier trimestre se terminant le 31 mars 2007, sont les suivants:

Dans le Message aux porteurs de parts qui a accompagné notre rapport du troisième trimestre de 2006, un plan a été présenté qui incluait un certain nombre d'initiatives de restructuration entrepris pour améliorer la performance financière de Premier Fonds de Revenu national AlarmCap ("le Fonds"). L'objectif était d'améliorer les liquidités disponibles du Fonds à 1,875 millions de dollars à partir du deuxième trimestre de 2007.

Durant le premier trimestre de 2007, le Fonds a excédé son objectif du deuxième trimestre de 2007. Les liquidités disponibles ont augmenté à 1,998 millions de dollars dans le premier trimestre (un ratio de déboursés de moins de 70 %). Cela se compare favorablement aux liquidités disponibles de 1,608 millions de dollars durant le quatrième trimestre de 2006. En plus, toutes les mesures financières importantes se sont améliorées durant le premier trimestre.

Le BAIIA a atteint 4,304 millions de dollars dans le premier trimestre de 2007 en comparaison de 4,023 millions de dollars dans le quatrième trimestre de 2006. Le taux d'attrition du Fonds a continué de s'améliorer dans le premier trimestre bien que celui-ci pourrait augmenter puisque le Fonds entrera à la fin du deuxième trimestre dans la saison des déménagements. Les revenus mensuels récurrents ont augmenté d'approximativement 4 000 \$ durant le premier trimestre après avoir été stable durant le quatrième trimestre.

La direction du Fonds continue à passer en revue son modèle économique et à exécuter le plan précédemment annoncé et travaille de façon diligente à améliorer la profitabilité et la conservation d'abonné par ses initiatives diverses de son service à la clientèle.

De la part du Conseil des fiduciaires du Fonds, nous voulons remercier nos porteurs de parts pour leur appui.

# **ANALYSE FINANCIÈRE DE LA DIRECTION**

## **Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2007**

### **Au 10 mai 2007**

#### **Introduction**

L'analyse financière de la direction qui suit comprend la revue des résultats financiers consolidés de Premier fonds national de revenus AlarmCap (le « Fonds »). Elle doit être lue de concert avec les états financiers consolidés non vérifiés du Fonds et les notes afférentes pour la période terminée le 31 mars 2007 et les états financiers consolidés vérifiés du Fonds et les notes afférentes pour l'année terminée le 31 décembre 2006. Les résultats sont présentés en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »).

#### **Vue d'ensemble du Fonds**

Le Fonds est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Le Fonds a débuté ses opérations actives le 1<sup>er</sup> avril 2005. Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs de Les Entreprises Microtec inc. (« Microtec ») et de Securex Master Limited Partnership (« SMLP »). Microtec, créée en 1989 à Québec, Province de Québec, s'est rapidement distinguée comme étant l'une des plus importantes sociétés de télésurveillance résidentielle au Canada avec quelque 86 000 abonnés au 31 mars 2007. SMLP, créée en 1994 à Calgary, Alberta, offre de façon innovatrice du crédit aux distributeurs et elle est propriétaire de comptes d'alarme qui compte près de 16 000 abonnés.

Les parts de catégorie A du Fonds se transigent à la Bourse de Toronto sous le symbole FNA.UN.

Pour plus d'information concernant le Fonds, consultez la notice annuelle d'information disponible également sur le site Web du Fonds ([www.alarmcap.ca](http://www.alarmcap.ca)) ou sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### **Opération de regroupement**

Les parts de catégorie A et les parts de catégorie B ont fait l'objet d'un regroupement à raison de quatre pour une en date du 16 décembre 2005 et, par conséquent, toute référence au nombre de parts contenu dans cette analyse financière de la direction réfère au nombre de parts suite à l'opération de regroupement.

#### **Énoncés prospectifs**

Cette analyse financière de la direction contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, sauf les énoncés de faits historiques, qui figurent dans la présente analyse financière de la direction sont des énoncés prospectifs. Les actionnaires peuvent repérer bon nombre de ces énoncés par l'utilisation de termes comme « estime », « entend », « pourrait », « peut », « est susceptible », « projette », « prévoit », « continue » ou autres termes semblables ou de la forme négative de ceux-ci. Rien ne garantit que les projets, les intentions ou les prévisions sur lesquels se fondent les énoncés prospectifs seront réalisés. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses, y compris ceux qui sont traités ailleurs dans la présente analyse financière de la direction. Bien que le Fonds, Première fiducie nationale AlarmCap (la « Fiducie »), Première société en commandite nationale AlarmCap (le « Commanditaire ») et Premier commandité national AlarmCap (le « Commandité ») et, avec le commanditaire formant le « groupe AlarmCap » estiment que les prévisions représentées par ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. La rubrique « Facteurs de risque » présente les risques pouvant avoir un effet sur les résultats futurs et pouvant faire en sorte que les résultats diffèrent beaucoup de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

Les renseignements qui figurent dans la présente analyse financière de la direction présentent d'autres facteurs pouvant avoir un effet sur les résultats d'exploitation et le rendement du Fonds, de la Fiducie, du Commanditaire et du Commandité. Nous vous prions d'étudier ces facteurs avec soin.

Les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont présentés sous réserve entière du présent avertissement. Les énoncés prospectifs inclus dans la présente analyse financière de la direction sont donnés en date de la

présente analyse financière de la direction, et ni le Fonds, la Fiducie, le Commanditaire ou le Commandité ne s'engage ni à actualiser ni à réviser publiquement ces énoncés prospectifs afin qu'ils tiennent compte de nouveaux renseignements, d'événements subséquents, de résultats, de circonstances ou autrement. De l'information additionnelle sur le Fonds peut être obtenue sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **Mesures financières non conformes aux PCGR**

Le BAIIA et les liquidités distribuables ne sont pas des mesures conformes aux PCGR, mais la direction croit qu'ils sont utiles pour mesurer la performance du Fonds. Les lecteurs sont avisés que ces mesures ne devraient pas être interprétées car des solutions de rechange au revenu net ou à la perte ou d'autres mesures comparables déterminées selon les PCGR comme mesures des liquidités du Fonds ou des flux de trésorerie. La méthode de calcul des mesures non conformes aux PCGR peut différer des méthodes utilisées par un autre émetteur et conséquemment, les mesures non conformes aux PCGR du Fonds peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables employées par d'autres émetteurs.

## **Information additionnelle**

Toute référence au « BAIIA » dans ce document signifie le bénéfice avant les intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Le BAIIA n'est pas un terme défini par les PCGR canadiens mais le Fonds croit que la présentation de BAIIA améliore la compréhension des conditions financières, des résultats d'opérations et de ses liquidités car BAIIA est utilisé par le Fonds pour satisfaire ses obligations concernant sa dette bancaire, ses achats d'immobilisations et autres besoins opérationnels ainsi que ses besoins de financement pour la croissance de sa clientèle. En plus, BAIIA est utilisé par les prêteurs et la communauté d'affaires pour déterminer la capacité d'emprunt et pour estimer la valeur à long terme des compagnies qui ont des revenus récurrents provenant de ses opérations.

Les liquidités disponibles pour la distribution ne constituent pas des mesures financières conformes aux PCGR canadiens mais sont définis par le Fonds comme le BAIIA moins le coût de remplacement des clients, l'intérêt sur la dette et les immobilisations de maintenance. Les coûts de remplacement d'abonnés représentent un estimé des coûts pour l'acquisition de nouveaux abonnés dans le but de remplacer les abonnés perdus en attrition. Les coûts de remplacement d'abonnés sont nécessaires pour maintenir les RMR et les liquidités distribuables au niveau actuel. Pour maintenir les RMR, le Fonds remplace les pertes en RMR provenant de l'attrition des abonnés en investissant pour acquérir des revenus mensuels récurrents à l'aide de son réseau de distributeurs associés, ses équipes internes de ventes, ses centres d'appel, aussi bien que par des augmentations de prix et la vente de nouveaux services à valeur ajoutée à son réseau d'abonnés existant. La méthode utilisée par la direction du Fonds pour estimer les coûts de remplacement des abonnés a changé entre les deux périodes sous étude. Pour le premier trimestre de 2006, les coûts de remplacement des abonnés représentent une multiplication de l'attrition, des coûts de recrutement nets et de l'EBITDA calculé sur une base des 12 derniers mois. En 2007, le coût de remplacement des abonnés est maintenant calculé en remplaçant l'attrition mensuelle par le coût de remplacement mensuel à l'aide des différentes sources de recrutement calculé à partir du plus bas coût au plus haut coût de recrutement. Les dépenses en capital (CAPEX) de maintenance représente le montant des dépenses en capital que le Fonds estime qui sera requis pour le maintien de ses actifs en bonne condition d'opération. Bien que la dépréciation mensuelle des actifs tangibles est approximativement de 40 000 \$ par mois, la direction croit que la vente de l'édifice de St-Augustin-de-Desmaures combiné aux récents investissements significatifs en technologie de communication et d'informatique réduiront les investissements requis à court terme à un niveau d'environ 20 000 \$ par mois. La direction estime que les liquidités disponibles pour la distribution est une mesure de performance utile puisqu'elle donne aux investisseurs une indication du montant de liquidité disponible pour distribution aux détenteurs de parts. Les investisseurs sont avisés, cependant, que les liquidités disponibles pour la distribution ne devraient pas être considérées comme une alternative à l'utilisation du bénéfice net comme mesure de profitabilité ou à l'état des flux de trésorerie. De plus, la méthode de calcul des liquidités disponibles pour la distribution, incluant les coûts de remplacement d'abonnés, peut différer de d'autres compagnies utilisant des méthodes similaires.

## **Information financière**

Le tableau suivant présente l'information financière en ce qui a trait aux résultats financiers du Fonds pour les huit derniers trimestres d'opération. L'information financière détaillée de 2005 et 2006 est contenue dans les états

financiers consolidés vérifiés du Fonds et les notes les accompagnant pour la période finissant le 31 décembre 2005 et 2006. Pour 2007, de l'information additionnelle est ajoutée dans les états financiers consolidés non vérifiés et les notes du Fonds les accompagnant pour la période finissant le 31 mars 2007 présentée après cette analyse.

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part) <sup>(1)</sup>

	T1-2007	T4-2006	T3-2006	T2-2006	T1-2006	T4-2005	T3-2005	T2-2005
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits de télésurveillance</b>	7 400	7 416	7 411	7 370	7 453	7 663	7 798	7 764
<b>Produits d'installation</b>	578	735	514	859	546	507	532	578
<b>Produits totaux</b>	7 978	8 151	7 925	8 229	7 999	8 170	8 330	8 342
<b>Charges de télésurveillance</b>	670	672	743	713	715	777	844	822
<b>Charges du service à la clientèle</b>	1018	1 138	1 214	1 129	1 101	1 107	1 181	1 115
<b>Charges d'installation, vente et marketing</b>	576	744	614	825	557	573	479	514
<b>Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments</b>	5 714	5 597	5 354	5 562	5 626	5 713	5 826	5 891
<b>Charges générales et administratives</b>	1 410	1 574	1 771	1 544	1 477	1 381	1 409	1 415
<b>BAIA</b>	4 304	4 023	3 583	4 018	4 149	4 332	4 417	4 476
<b>Écart d'acquisition</b>	-	13 191	-	-	-	-	-	-
<b>Bénéfice net (Perte)</b>	1 156	(12 577)	340	929	1 226	2 304	785	1 056
<b>Liquidités disponibles</b>	1 998	1 608	662	1 233	1 732	1 909	1 583	2 132
<b>Liquidités distribuées</b>	1 344	1 344	1 581	2 056	1 924	1 917	1 933	1 975
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	3 049	2 699	4 508	3 289	3 476	3 448	2 658	3 725
<b>Bénéfice par part</b>	0.183	(1.988)	0.054	0.147	0.194	0.368	0.126	0.185
<b>Distributions par part de catégorie A</b>	0.213	0.213	0.250	0.325	0.325	0.328	0.331	0.381
<b>Distributions par part de catégorie B</b>	0.213	0.213	0.250	0.325	0.250	0.252	0.252	0.249
<b>Actifs totaux</b>	100 103	100 965	114 765	115 196	115 027	115 309	114 894	116 692
<b>Total de la dette à long terme</b>	5 523	50 092	50 000	50 000	48 500	48 500	48 405	48 399
<b>Avoir des porteurs de part</b>	40 343	40 472	54 472	55 702	56 762	56 777	56 376	57 524
<b>RMR à la fin de la période</b>	2 318	2 314	2 322	2 340	2 356	2 348	2 351	2 375
<b>Augmentation et rétention de clients</b>								
<b>Nombre d'abonnés total</b>	101 561	102 196	103 128	103 345	105 509	107 866	109 167	110 539
<b>Taux brut d'attrition (%)<sup>(2)</sup></b>	8.00	9.91	10.82	12.16	12.58	13.43	13.22	12.03
<b>Taux net d'attrition (%)<sup>(3)</sup></b>	7.42	9.14	9.87	11.27	11.71	12.38	11.60	10.84

(1) Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de la période actuelle.

(2) Taux brut d'attrition est définie comme les annulations avant la signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés réduits par garantie d'annulation.

(3) Taux net d'attrition est calculé après la signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés.

## États consolidés des résultats

### Produits

#### *Télésurveillance et services*

Les revenus du Fonds consistent principalement en des revenus récurrents provenant de contrats signés pour des termes de trois à cinq ans avec renouvellements annuels automatiques à la fin du terme. Ces contrats fournissent la télésurveillance, la maintenance et la réparation de systèmes de sécurité installés chez nos clients résidentiels et commerciaux. Le service à la clientèle offre un service 24 heures par jour, sept jours semaine, principalement grâce à nos centres de télésurveillance approuvés par les Laboratoires des assureurs du Canada.

Les revenus de télésurveillance et services étaient de 7 400 000 \$ pour le premier trimestre de 2007 comparativement à 7 453 000 \$ pour le même trimestre de 2006, une diminution de 0,71 %. Du total des revenus de télésurveillance et services, 7 138 000 \$ ou 96,5 % proviennent des revenus de télésurveillance, la différence de 262 000 \$, provient de revenus de services connexes pour ce premier trimestre de 2007 comparé à 7 167 000 \$ ou 96,2 % et 286 000 \$ respectivement pour la même période l'année dernière. Les revenus de télésurveillance ont diminué en raison d'une baisse du nombre d'abonnés et les revenus de service ont diminué en raison de la baisse des revenus de pénalités et des revenus d'appels de service comparé à la même période l'année dernière.

En comparant le trimestre correspondant de 2006, le Fonds a perdu un nombre total d'abonnés d'environ 3,74 % en raison de l'attrition plus élevée que le recrutement d'abonnés. Les revenus mensuels récurrents (RMR) à la fin du trimestre était de 2 318 000 \$ ou 1,6 % moins élevé comparé à un RMR de 2 356 000 \$ à la fin du même trimestre l'année dernière. La moyenne de RMR par abonné était de 22,82 \$ à la fin de ce trimestre comparé à 22,33 \$ à la fin du dernier trimestre de l'an dernier en raison de l'augmentation de prix et de nouveaux abonnés générant une moyenne de RMR plus élevée que les abonnés perdus par attrition.

#### *Installation*

Les revenus d'installation pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2007 ont augmenté de 5,9 % à 578 000 \$ comparé à 546 000 \$ durant le premier trimestre de 2006. Ces revenus d'installation proviennent principalement de frais d'activation et d'équipements vendus à de nouveaux clients.

### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comptent trois grandes catégories :

- Les charges de télésurveillance et de service à la clientèle incluent tous les frais associés à la télésurveillance de nos abonnés, au service à la clientèle et aux appels de services des abonnés. Nos services de télésurveillance se font à partir de Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton et Vancouver tandis que nos services à la clientèle sont offerts à Québec, Montréal et, dans quelques cas, directement par nos distributeurs. Ces services sont soutenus par une équipe de techniciens réparateurs internes, de distributeurs autorisés et des distributeurs associés à Vancouver, Edmonton, Calgary, Ottawa, Toronto et partout dans la province de Québec;
- Les charges d'installation, de vente et de marketing incluent certains frais d'équipement, d'installation, d'enregistrement, de vente et de marketing reliés au recrutement d'abonné; et
- Les charges administratives incluent tous les frais reliés à la gestion du réseau d'abonnés du Fonds et de ses filiales.

Pour le premier trimestre de 2007, les charges d'exploitation se sont élevées 3 674 000 \$ ou 45,7 % des produits totaux, une diminution de 240 points de base en comparaison à 3 850 000 \$ ou 48,1 % pour la même période l'an dernier.

### *Télesurveillance et service à la clientèle*

Dans le premier trimestre de 2007, les charges de télesurveillance et du service à la clientèle ont été de 1 688 000 \$ ou 22,8 % des produits de télesurveillance et services comparés à 1 816 000 \$ ou 24,4 % pour le premier trimestre de 2006, une diminution de 160 points de base. Cette diminution, en terme de dollars et de pourcentage, s'explique par la restructuration annoncée précédemment des centres de télesurveillance du Fonds et de son service à la clientèle. En raison des diverses initiatives de réduction de coût et d'augmentation de la productivité, les coûts d'opération de nos centres de télesurveillance ont diminué de 715 000 \$ à 670 000 \$ durant les deux trimestres comparés et le coût du service à la clientèle a diminué de 1 101 000 \$ à 1 018 000 \$ pour ces deux même trimestres.

### *Charges d'installation, vente et marketing*

Les charges d'installation, vente et marketing ont été de 576 000 \$ ou 99,7 % des produits d'installation au premier trimestre de 2007 comparé à 557 000 \$ ou 102,0 % au premier trimestre de 2006. Cette diminution en terme de pourcentage est due à quelques contrats majeurs ayant des marges plus élevés qui ont été réalisés pendant le premier trimestre de 2007.

### *Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments*

Le bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments a été de 5 714 000 \$ pour le premier trimestre de 2007 ou 71,6 % des produits totaux. Ces résultats se comparent favorablement avec le même trimestre de l'année dernière lequel avait une marge bénéficiaire brute 5 626 000 \$, ou 70,3 %. Ceci est attribuable, tel que mentionné précédemment, à une diminution des charges de télesurveillance et du service à la clientèle.

### *Charges générales et administratives*

Les charges générales et administratives étaient de 1 410 000 \$, ou 17,7 % des produits totaux à la fin du premier trimestre de 2007, une diminution de 80 points de base comparé aux charges de 1 477 000 \$, ou 18,5 % pendant le même trimestre l'an dernier en raison d'une réduction de salaire de 35 % du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction depuis novembre dernier, d'une diminution des honoraires professionnels et d'une diminution des frais de réparation et d'entretien des bâtisses suite à la vente de deux bâtisses appartenant au Fonds.

### BAIIA

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2007, le BAIIA a été de 4 304 000 \$ ou 53,9 % des produits totaux, une augmentation de 240 points de base comparé à 4 149 000 \$ ou 51,9 % pour le premier trimestre de 2006. Cette amélioration est principalement attribuable à la réduction des charges d'exploitation.

### Dépenses d'amortissement du réseau d'abonnés et immobilisations corporelles et équipements

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2007, le total des dépenses d'amortissement a été de 2 215 000 \$, ce montant incluant 165 000 \$ d'amortissement des frais de financement reportés et la dépense d'amortissement a été réduite de 70 000 dû à l'amortissement du gain sur le swap de taux d'intérêt. Pour comparer à la même période de l'année dernière, le total des dépenses d'amortissement a été de 2 204 000 \$, ce montant incluait 122 000 \$ en amortissement de coûts de financement reportés présenté dans la section des intérêts sur la dette. L'augmentation en amortissement du coût de financement reportés de 43 000 \$ est relié aux honoraires de transaction d'un placement privé pour un montant total de 5 000 000 \$ en débentures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds et une révision complète de la convention de crédit bancaire. Le Fonds a présenté une diminution de 36 000 \$ de l'amortissement des immobilisations corporelles et équipement comparé à la même période l'année dernière en raison de la vente des immeubles des rues St-Vallier et Gladwin.

### Dépense d'intérêt et amortissement des autres éléments d'actifs

Au premier trimestre terminé le 31 mars 2007, la dépense d'intérêt de 855 000 \$ (excluant le 95 000 \$ d'amortissement des frais de financement reportés et des gains reportés sur les swaps de taux d'intérêt) était plus élevé de 136 000 \$ qu'au premier trimestre de 2006. Cette augmentation est attribuable à un placement privé en

déventures subordonnées garanties à 9 % de série A pour un montant en capital global de 5 000 000 \$. Ces déventures viennent à échéance en avril 2011. Le produit du placement de ces déventures a été utilisé pour rembourser une dette envers Securex Master Limited Partnership au montant 3 500 000 \$ et pour des fins générales.

### Bénéfice net

Le bénéfice net pour le trimestre a atteint 1 156 000 \$ ou 0,18 \$ par part comparé à un bénéfice net de 1 226 000 \$ ou 0,19 \$ par part pour la période correspondante de 2006.

### **Conservation des abonnés**

Le taux brut de l'attrition annualisé des RMR (défini comme les annulations avant la signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés réduits par garantie d'annulation) pour le premier trimestre de 2007 a été de 8,00 % comparé à 12,58 % à la même période l'an dernier. Ceci représente une réduction de 36,4 % du taux d'annulation de contrats de télésurveillance des clients. L'attrition nette, après la signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés, a été de 7,42 % pour le premier trimestre de 2007 comparé à 11,71 % pour le même trimestre de l'année dernière. L'amélioration est principalement due à la restructuration de notre service à la clientèle au cours du quatrième trimestre de l'année dernière. Maintenant, son premier mandat est de retenir les clients existants lequel est supporté par un nouveau mode de rémunération des employés basé sur le succès de conservation.

Le nombre de clients en tiers partie a augmenté de 854 au cours du trimestre pour un total de 10 835 abonnés au 31 mars 2007 en raison d'une acquisition de 1 234 nouveaux abonnés pour la division Microtec.

### **Situation de trésorerie et source de financement**

L'actif à court terme a diminué de 5 198 000 \$ au 31 décembre 2006 à 5 120 000 \$ au 31 mars 2007 ayant comme résultat des liquidités et des débiteurs moindre lesquels ont plus que compensé l'augmentation des autres actifs à court terme due à la reconnaissance de la valeur des swaps de taux d'intérêt dans l'actif à court terme au lieu de l'actif à long terme puisque la dette bancaire à terme est maintenant reconnue à court terme. Les débiteurs ont diminué étant donné que le Fonds a amélioré son taux de recouvrement dans le but d'améliorer ses liquidités. Le total de l'actif au 31 mars 2007 s'élevait à 100 103 000 \$ comparé à 100 965 000 \$ au 31 décembre 2006. Les réseaux d'abonnés ont diminué de 67 812 000 \$ au 31 décembre 2006 à 67 443 000 \$ au 31 mars 2007 en raison des coûts de recrutement moins élevés durant le premier trimestre de 2007 comparé à la même période l'année dernière. Les autres actifs à long terme ont diminué de 330 000 \$ à 100 000 \$ résultant du changement dans la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui est maintenant reconnue dans l'actif à court terme.

Le passif à court terme a augmenté de 10 401 000 \$ qu'il était au 31 décembre 2006 à 54 297 000 \$ au 31 mars 2007. Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 4 802 000 \$ à 4 276 000 \$ en raison des délais de paiements qui ont été réduits selon les conventions de crédit de nos fournisseurs. Les liquidités du Fonds au cours du troisième et du quatrième trimestre de l'an dernier n'étaient pas suffisants pour répondre à nos exigences de paiement envers nos fournisseurs. Les revenus perçus d'avance, lesquels représentent les clients qui ont payés plus d'un mois à l'avance selon leur contrat de télésurveillance, variaient de 5 029 000 \$ à 4 806 000 \$. Les autres dettes à court terme ont augmenté de 44 401 000 \$ suite à la reclassification de la dette bancaire à terme du passif à long terme pour le passif à court terme puisque la convention de prêt bancaire expire dans moins de 12 mois, soit en mars 2008. Le passif total de 59 820 000 \$ est de 1,1 % moins élevé qu'au 31 décembre 2006 et est principalement composé de la dette à long terme de 50 000 000 \$ dont 45 000 000 \$ provient de la convention de crédit et 5 000 000 \$ d'un placement privé en déventures subordonnées garanties 9 % de série A du Fonds venant à échéance en avril 2011.

Le déficit du fonds de roulement a augmenté de 5 203 000 \$ qu'il était au 31 décembre 2006 à 49 177 000 \$ au 31 mars 2007 en raison de la reconnaissance de la dette bancaire à terme de 44 401 000 \$ comme un passif à court terme au cours du premier trimestre de 2007 combiné à une diminution de 313 000 \$ des débiteurs lesquels ont plus que compensé une réduction de 526 000 \$ des créiteurs et des charges à payer.

L'avoir des porteurs de parts au 31 mars 2007 était de 40 283 000 \$ comparé à 40 472 000 \$ au 31 décembre 2006.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été de 3 049 000 \$ comparé à 3 476 000 \$ atteint durant la même période l'an dernier. Cette baisse est due principalement à la variation nette de 401 000 \$ des soldes hors caisse liées à l'exploitation en raison d'une réduction de 526 000 \$ des créditeurs et charges à payer et une diminution de 223 000 \$ des revenus perçus d'avance lesquels ont plus que compensé la diminution de 313 000 \$ des débiteurs.

Les activités d'investissement ont atteint 1 623 000 \$ au cours du premier trimestre de 2007 comparé à 2 477 000 \$ pour la même période de 2006. Cette diminution s'explique par une faible augmentation du réseau d'abonnés au cours du premier trimestre de 2007.

Les activités de financement ont représenté 1 490 000 \$ durant le premier trimestre de 2007 comparé à 1 924 000 \$ pour la même période de l'année dernière. Cette diminution de 23,0 % s'explique principalement par une baisse des distributions aux détenteurs de parts. Pour mieux apparier nos liquidités distribuables avec nos liquidités distribuées, le Fonds a annoncé une baisse de ses distributions en septembre 2006. Depuis, les distributions mensuelles ont diminué de 35 % de 0,10833 \$ à 0,07083 \$ par part.

Au 31 mars 2007, le Fonds avait des liquidités et des équivalents de liquidités de 1 009 000 \$, une diminution de 64 000 \$ comparé au 31 décembre 2006. Cette diminution est principalement due au fait que même si les activités d'exploitation se sont améliorées de trimestre en trimestre, le Fonds a utilisé ses liquidités pour réduire de 427 000 \$ son déficit du fonds de roulement (excluant l'emprunt bancaire à terme qui est maintenant considéré comme un passif à court terme).

## Liquidités disponibles pour distribution et distributions

État des liquidités (Voir « Information additionnelle »)

Le 4 août 2006, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») a émis l'Avis 52-306 (révisé) du personnel – Mesures financières non conformes aux PCGR (l'« Avis »). Dans cet avis, l'ACVM concluait que les liquidités distribuables sont une mesure des flux de trésorerie et doivent être réconciliés avec les activités d'exploitation des flux de trésorerie. Les liquidités distribuables sont une mesure utile de la performance, car elles fournissent aux investisseurs une indication du montant des liquidités disponibles pour distributions aux détenteurs de parts. Comme les liquidités distribuables n'est pas un terme défini selon les PCGR canadiens, la méthode de calcul des liquidités distribuables du Fonds peut ne pas être comparables à d'autres méthodes de calcul portant la même appellation. Tel que requis par l'avis, l'information qui suit est une réconciliation des liquidités distribuables dans les activités d'exploitation des flux de trésorerie aux états financiers du Fonds.

Liquidités disponibles pour distribution et distributions  
(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	T1-2007	T4-2006	T3-2006	T2-2006	T1-2006	Total 2006
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Liquidités en provenance des activités d'exploitation	3 049	2 699	4 508	3 289	3 476	13 972
Coût de remplacement des abonnés	(1 392)	(1 475)	(1 959)	(1 897)	(1 680)	(7 011)
Dépenses en immobilisation de maintenance	(60)	(60)	(150)	(200)	-	(410)
Changement au fonds de roulement:	401	444	(1 737)	41	(64)	(1 316)
<b>Liquidités disponibles pour distribution</b>	<b>1 998</b>	<b>1 608</b>	<b>662</b>	<b>1 233</b>	<b>1 732</b>	<b>5 235</b>
Distributions déclarées	1 344	1 344	1 581	2 056	1 924	6 905
Bénéfice net par part	0,19	(1,99)	0,054	0,147	0,19	(1,59)
Liquidités distribuables déclarées par part	0,316	0,254	0,105	0,195	0,274	0,828
Distributions déclarées par part	0,213	0,213	0,250	0,325	0,305	1,092
Distributions déclarées/liquidités disponibles	67,3 %	83,6 %	238,8 %	166,7 %	111,1 %	131,9 %

Les coûts de remplacement de clients représentent, selon l'estimation de la direction, les coûts pour acquérir de nouveaux comptes afin de remplacer les comptes perdus par suite de l'attrition de clients. Les coûts de remplacement de clients sont nécessaires pour maintenir les RMR et les liquidités disponibles pour distributions du Fonds à leur niveau actuel. Pour maintenir le niveau de RMR, le Fonds utilise ses fonds pour remplacer les RMR grâce à son réseau de distributeurs associés, sa force de vente à l'interne, son service à la clientèle ainsi que par la vente de nouveaux services à valeur ajoutée à ses clients existants.

Comme discuté dans la section Information additionnelle, la méthode d'estimation du coût de remplacement des abonnés utilisé par la direction a changé pour les 2 trimestres sous étude. Dans le premier trimestre de 2006, le coût de remplacement était calculé comme suit : une multiplication de l'attrition, des coûts de recrutement nets et du BAIIA calculé sur une moyenne des douze derniers mois. En 2007, le coût de remplacement des abonnés est maintenant calculé en remplaçant l'attrition mensuelle par le coût de remplacement mensuel à l'aide des différentes sources de recrutement calculé à partir du plus bas coût au plus haut coût de recrutement. Si la même méthode avait été utilisée en 2007, les coût de remplacement des abonnés aurait été de 515 000 \$ moins élevé et les liquidités distribuables auraient été plus élevé du même montant. Les coûts de recrutement d'abonnés selon l'estimation de la direction sont les coûts pour acquérir de nouveaux abonnés qui surpasse l'attrition et sont additionnés aux coûts de remplacement des abonnés et comptabilisés sous le poste « réseaux d'abonnés » du bilan.

Durant le premier trimestre de 2007, les liquidités disponibles pour distributions ont été supérieures aux distributions déclarées de 654 000 \$. Le Fonds a distribué 67,3 % de ses liquidités distribuables, inférieure au maximum de 75,0 % accordé dans notre Convention de crédit bancaire amendée datée du 2 avril 2007. Les liquidités non distribuées ont été utilisées pour améliorer le fonds de roulement de 427 000 \$ (excluant l'emprunt bancaire à terme qui est maintenant considéré comme un passif à court terme) et à augmenter ses revenus mensuels récurrents au coût de 181 000 \$. Pour la même période comparable l'an dernier, les liquidités disponibles ont été inférieures de 192 000 \$ aux distributions déclarées. La diminution de 580 000 \$ des liquidités déclarées combiné à une baisse de 304 000 \$ du coût de remplacement et une amélioration de 427 000 \$ du fonds de roulement ont plus que compensé une baisse de 427 000 \$ des liquidités disponibles pour distributions provenant des activités d'exploitation. Pour un meilleur équilibre entre les liquidités disponibles et les distributions, le Fonds a annoncé une réduction des distributions en septembre dernier. Les distributions mensuelles ont été réduites de 35 %, de 0,10833 à 0,07083 par unité. De plus, le Fonds a restructuré une partie de ses opérations à la fin septembre et environ 6% des employés du Fonds ont été remercié. Finalement, le Fonds réalise le rendement de ses investissements sur la mise à niveau de sa plate-forme de télécommunication et de son plan annoncé précédemment dans le but de rétablir son BAIIA au niveau du deuxième trimestre de 2005 et réduit ses coûts de remplacement de sa clientèle pour améliorer ses liquidités disponibles pour distribution.

## Distribution déclarée

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2007, le Fonds a déclaré les distributions suivantes :

### Part de fiducie de catégorie A :

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2007	31 janvier 2007	28 février 2007	0,07083	324 020
Février 2007	28 février 2007	31 mars 2007	0,07083	324 020
Mars 2007	31 mars 2007	30 avril 2007	0,07083	324 020
			0,21250	972 060

### Part de fiducie de catégorie B :

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2007	31 janvier 2007	28 février 2007	0,07083	123 958
Février 2007	28 février 2007	31 mars 2007	0,07803	123 958
Mars 2007	31 mars 2007	30 avril 2007	0,07803	123 958
			0.21250	371 874

<b>Distributions totales déclarées</b>	<b>1 343 934</b>
----------------------------------------	------------------

## Obligations contractuelles

(en milliers de dollars)

	31 mars 2007 \$	31 décembre 2006 \$
Emprunt bancaire à terme <sup>(a)</sup>	45 000	45 000
Débtentures subordonnées <sup>(b)</sup>	5 000	5 000
	50 000	50 000

(a) Emprunt bancaire à terme autorisé de 45 000 000 \$, échéant en mars 2008 et portant intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux de base et entre 1,75 % et 2,25 % au-dessus du taux des acceptations bancaires dépendamment des ratios financiers calculés sur une base mensuelle. Ces taux d'intérêt ne tiennent pas compte des instruments financiers dérivés de couverture.

La dépense d'intérêt à l'état des résultats a été comptabilisée au taux effectif de l'emprunt de 5,50 % à 5,90 % lequel tient compte des instruments financiers dérivés de couverture.

Ces taux peuvent changer dépendamment de la renégociation de la dette.

L'emprunt a été garanti par une hypothèque grevant la totalité des biens meubles et immeubles, actuels et futurs, du Fonds.

La convention de crédit bancaire contient certaines restrictions. De plus, le Fonds doit respecter certains ratios financiers. Au 31 mars 2007, le Fonds respectait ces ratios financiers requis.

L'emprunt bancaire à terme a été classifié au passif à court terme car elle vient à échéance dans moins d'un an, soit en mars 2008.

(b) En avril 2006, le Fonds a finalisé le placement privé pour un montant total de 5 000 000 \$ en débtentures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds. Les obligations viennent à échéance en avril 2011.

Obligations contractuelles (en milliers de dollars)	Paiements par période			
	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans	4 à 5 ans
Emprunt bancaire à terme <sup>(a)</sup>	45 000	45 000		-
Débtentures subordonnées	5 000	-	-	5 000
Contrats de location-acquisition	448	84	190	174
<b>Total</b>	<b>50 448</b>	<b>45 084</b>	<b>190</b>	<b>5 174</b>

## Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2007, les ententes relatives aux swaps de taux d'intérêt se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)

Objectif	Taux fixe à payer	Taux variable à recevoir	Notionnel	Échéance	Juste valeur
Couverture de dette	4,82% jusqu'en avril 2006 5,50% de mai 2006 à avril 2007 6,00% de mai 2007 à mars 2008 (taux effectif 5,50%)	Taux des acceptations bancaires +2,25%	45 000 \$	Mars 2008	252 \$ (330 \$ en décembre 2006)

Au cours de l'année 2006, le Fonds a renoncé aux swaps de taux d'intérêt à titre d'instruments de couverture parce qu'il a changé des taux d'acceptations bancaires au cours du troisième trimestre à un taux variable plus élevé. En conséquence, les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 252 000 \$.

## Évènements subséquents

Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de la convention d'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$. La nouvelle convention comprend des modifications aux exigences en matière de ratios financiers et une augmentation variant de 0,25 % à 0,75 % du taux d'intérêt au-dessus du taux préférentiel bancaire ou au taux des acceptations bancaires.

La nouvelle convention prévoit également un remboursement anticipé égal au montant net obtenu relativement aux événements spécifiques décrits à la note 2 des états des financiers consolidés.

Le Fonds a conclu une cession-bail pour son édifice de St-Augustin-de-Desmaures le 24 avril 2007 et a appliqué le produit net de la vente de 2 813 000 \$ contre l'emprunt à terme le 30 avril 2007. Cette transaction est supposée affecter négativement les liquidités mensuelles distribuables et les flux de trésorerie d'environ 16 100 \$ lorsque le BAIIA mensuel diminuera d'environ 29 700 \$ provenant des pertes de produits nets de location et de paiement de location de notre nouvelle convention de bail lesquels compenseront plus que la diminution mensuelle de 13 600 \$ en dépenses d'intérêt. Le bénéfice net sera réduit d'environ 7 100 \$ mensuellement. Le Fonds n'anticipe aucun profit ni perte sur la vente de sa bâtisse. Le Fonds avait annoncé qu'il avait l'intention d'émettre des débetures subordonnées additionnelles au montant de 2M \$ afin de réduire sa dette senior et ainsi rencontrer les nouveaux ratios financiers requis. Le Fonds a décidé de ne pas procéder à cette émission à ce moment-ci n'étant pas satisfait des termes commerciaux proposés. Le Fonds croit ne pas être en mesure de respecter ses clauses restrictives, lesquelles rendront l'emprunt bancaire à terme payable sur demande, à moins que des modifications additionnelles ne soient négociées avec les créanciers garantis. La direction poursuit activement diverses options relativement à la convention de crédit bancaire amendée du 2 avril 2007.

## Arrangements hors-bilan

Les arrangements hors-bilan du fonds consistaient en des baux d'exploitation dans le cours normal des opérations. Ces baux ont différents termes mais ne comportent pas de clauses escalatoires qui auraient un impact matériel sur les états financiers.

## Opérations entre apparentés

Au cours de la période, le Fonds a conclu des opérations avec des sociétés contrôlées par des porteurs de parts qui sont également membres de la direction du groupe AlarmCap. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant convenu entre les parties. Ces opérations sont reflétées dans les états financiers de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2007	Année 2006
État des résultats :	\$	\$
Télesurveillance et services à la clientèle	16	50
Charges générales et administratives	187	742
Intérêt sur dette incluant l'amortissement des frais de financement reportés	-	89
<b>Bilans :</b>		
Créditeurs	240	-
Réseaux d'abonnés	-	70

## Parts émises et en circulation

Un nombre illimité de parts de catégorie A du Fonds et de parts de catégorie B du Fonds peuvent être émises aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds. Chaque part est cessible et, sous réserve de certaines priorités rattachées aux liquidités disponibles pour la distribution et aux « distributions spéciales » et consenties aux parts de catégorie A du Fonds par rapport aux parts de catégorie B, représente un intérêt bénéficiaire indivis et égal sur les distributions du Fonds, que ce soit du bénéfice net, des gains en capital réalisés nets (autres que les gains en capital réalisés nets distribués aux porteurs qui demandent un rachat) ou d'autres montants, et sur l'actif net du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. Les parts ne sont pas susceptibles d'appels de fonds futurs et chaque part entière confère une voix à son porteur à toutes les assemblées des porteurs. Sauf dans certaines situations, les parts ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat au gré du porteur ou du Fonds ni aucun droit préférentiel de souscription. Les part de catégorie B sont échangeables en part de catégorie A du Fonds sur une base de 1 pour 1 et soutenant une distribution de 0,325 \$ par part par trimestre stipulé dans les règlements de la fiducie a été atteint le 30 avril 2006.

Au 31 mars 2007, 4 574 401 parts de catégorie A du Fonds et 1 750 000 parts de catégorie B étaient émises et en circulation.

## **Régime de parts virtuelles du Fonds**

Les cadres et administrateurs du groupe AlarmCap et les fiduciaires de la fiducie et du Fonds sont admissibles au régime de parts virtuelles du Fonds (le « régime »). L'objectif du régime est de fournir aux participants admissibles des opportunités de rémunération qui améliorent la capacité du Fonds et à AlarmCap d'attirer, de motiver et de retenir les Fiduciaires, les dirigeants et le personnel clé et l'emploi permanent du participant durant le cycle de même que toutes autres conditions fondées sur le rendement déterminé à la date de l'attribution. Durant une période de quatre-vingt-dix (90) jours après l'approbation des états financiers du Fonds pour le dernier exercice financier dans le cycle de trois ans, les parts fictives acquises sont payées au participant en parts de fiducie de catégorie A émises de la trésorerie en nombre égal au nombre de parts fictives acquises.

Les parts virtuelles sont octroyées sans qu'une contrepartie monétaire ne soit versée au Fonds et elles sont acquises seulement si certains niveaux de performance financières sont atteints au cours d'un cycle (tel que défini au régime), lequel commence lors de l'exercice financier au cours duquel l'octroi se produit. Lors de l'acquisition, chaque part virtuelle devient convertible en une part de catégorie A entièrement payée. Le nombre maximum de parts virtuelles pouvant être émises en vertu du régime ne peut dépasser 10 % du nombre de parts en circulation.

Au 31 mars 2007, 160 417 parts virtuelles avaient été octroyées. Toutefois, parce que la direction ne croit pas que les conditions basées sur la performance seront réunies, les frais de 78 000 \$ provisionnés au cours des trois premiers trimestres de 2006 ont été renversés au cours du dernier trimestre de 2006.

## **Conventions comptables**

Étant donné que le Fonds a débuté ses activités en 2005, toutes les politiques comptables adoptées sont inscrites dans les notes des états financiers vérifiés consolidés du Fonds au 31 décembre 2006 sauf celle inscrite ci-dessous.

### *Adoption initiale des conventions comptables*

Selon le Manuel de l'ICCA, chapitre 3870 – Rémunérations et autres paiements à base d'actions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser ces attributions. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

## **Base de présentation**

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »).

## **Consolidation**

Ces états financiers consolidés incluent les comptes du Fonds et ceux de ses filiales à part entière.

## **Utilisation d'estimations**

Pour la préparation de ces états financiers consolidés, la direction a été tenue de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

## **Constatation des produits**

Les produits découlant de l'installation sont constatés une fois l'installation achevée. Les produits provenant d'activités de télésurveillance et de services sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits perçus d'avance à l'égard de services à rendre au cours du prochain exercice sont présentés dans le passif à court

terme. Les produits provenant de l'abonnement initial au service perçus auprès des clients à la signature des contrats sont portés en réduction du coût des réseaux d'abonnés.

## Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	33 1/3 %
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

## Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont établis en fonction des coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial au service. Ils comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs comme les commissions, les paiements versés aux recruteurs indépendants et les frais de branchement au réseau. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Réseau d'abonnés Microtec	Dégressif	12 %
Réseau d'abonnés Securex	Dégressif	10 %

## Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'écart entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une moins-value. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède sa juste valeur, selon une combinaison de méthodes d'évaluation, la dépréciation est calculée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur implicite, d'après la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'unité d'exploitation.

## Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si ces actifs sont jugés comme ayant subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

## Contrat de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés du bailleur au preneur. Les actifs acquis en vertu de contrats de

location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode du solde dégressif. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont réduites de la tranche en capital des loyers. La tranche en intérêts théoriques des loyers est passée en charges.

### **Rémunération à base de parts**

Comme il est décrit à la note 8, le Fonds offre un régime de rémunération à base de parts sous la forme d'attribution de parts fictives.

Pour comptabiliser ces attributions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

### **Bénéfice par part**

Le bénéfice par part est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de parts des catégories A et B en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de la totalité des éléments ayant une incidence dilutive.

L'incidence des parts virtuelles du Fonds pouvant être exercées sur le résultats par part est anti-dilutive et, par conséquent, le résultat de base et dilué par part est le même.

### **Comptabilité de couverture**

Le Fonds conclut des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

La désignation à titre de couverture n'est permise que si, au moment de la mise en place de la couverture et au cours de la période de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument dérivé sont censées contrebalancer en grande partie les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Fonds documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques pour l'exécution d'opérations de couverture. Ce processus comprend l'établissement de liens entre tous les instruments dérivés. Également, le Fonds documente et évalue officiellement, au moment de la mise en place et de manière continue, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés antérieurement désignés à titre de couvertures et qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont comptabilisés en résultat (intérêts sur la dette) dans la période au cours de laquelle l'opération de couverture sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est frappé d'extinction ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou latent sur cet instrument de couverture dérivé est comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures sont présentés à la valeur de marché à titre d'éléments distincts aux états financiers consolidés. Toute variation de la juste valeur liée à ces instruments est comptabilisée en résultat.

### **Changements des conventions comptables**

Au cours du premier trimestre de 2007, le Fonds a adopté les recommandations des Chapitres suivants du Manuel de L'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel de l'ICCA) :

Manuel Chapitre 1530 – Résultat étendu – signifie un nouveau résultat étendu et de ses composantes – lequel correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période, découlant d'opérations sans rapport avec les propriétaires.

Manuel Chapitre 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et Chapitre 3861 – informations à fournir et présentation – exigent qu'une entité comptabilise ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur à chaque date de clôture, sauf exception, établissent les règles déterminant à quel moment un actif ou un passif financier doit être reconnu au bilan et établissent des normes précises relatives à la comptabilisation et la présentation des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme, ainsi qu'à leur passation en charge subséquemment.

L'application de ces règles nécessite une classification de l'ensemble des actifs et passifs financiers du Fonds en catégories pour lesquelles des règles bien définies dictent les normes à mettre en application. Ces règles peuvent cependant diverger lorsqu'un traitement réglementaire différent s'applique. Le Fonds a procédé au classement suivant :

- Les trésoreries et les équivalents de trésorerie ont été classés à titre d'« Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains/pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés.
- Les sommes à recevoir des clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont normalement enregistrés au coût, lequel lors de l'enregistrement initial, correspondait à la juste valeur.
- Les emprunts bancaires, les comptes fournisseurs et frais courus, les contrats de location-acquisition de même que la dette à long terme sont classés sous « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, cette valeur correspond au coût.

## **Coût de financement**

Depuis janvier 2007, les coûts de financement relatifs à la dette à long terme ont été présentés en réduction de la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais reportés et la dette à long terme ont été diminués de 916 000 \$ au 31 mars 2007 et de 1 058 000 \$ au 31 décembre 2006. L'impact relié à l'utilisation d'une méthode différente de passation aux résultats est négligeable.

## **Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Il incombe à la direction d'attester de la conception du contrôle interne du Fonds à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information comme l'exige le Règlement 52-109 – Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Le contrôle interne du Fonds à l'égard de l'information financière est conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR applicables. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière devrait comprendre les politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs du Fonds;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR applicables;
- fournissent une assurance raisonnable que les encaissements et décaissements du Fonds ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil de fiducie;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs du Fonds qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers annuels est soit interdite, soit prévenue à temps.

En raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes. Par ailleurs, l'extrapolation de toute évaluation de l'efficacité du contrôle

interne à l'égard de l'information financière afin que des périodes futures est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

Les contrôles et procédures de présentation de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie puis communiquée à la haute direction, y compris au chef de la direction et au chef des finances, pour que les décisions appropriées soient prises en temps opportun concernant la communication de l'information. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds et ont évalué la conception du contrôle interne du Fonds à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006 conformément à l'exigence d'attestation du Règlement 52-109.

## **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et rapportée à la haute direction, y compris au président et au chef de la direction financière, sur une base régulière de sorte que des décisions appropriées puissent être prises concernant la divulgation publique. Une évaluation de l'efficacité de la conception et des opérations des contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds a été effectuée au 31 décembre 2006, par et sous la surveillance de la direction du Fonds, y compris le président et le chef de la direction financière. Basé sur cette évaluation, le Président et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds, comme définies dans le Règlement 52-109, l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, sont efficaces pour s'assurer que l'information requise soit divulguée dans les rapports que le Fonds dépose ou soumet sous les Autorités canadiennes des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, synthétisée et présentée au cours des périodes précises sous ces règles et formes.

## **Facteurs de risque**

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui suppose que le Fonds sera en mesure de générer suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

À la fin de chacun des trois derniers trimestres de 2006, le Fonds n'avait pas respecté ses clauses restrictives bancaires. Toutefois, il a obtenu les dérogations appropriées de la part de ses créanciers garantis. Au 31 mars 2007, le Fonds ne respectait pas les clauses restrictives. Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de l'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$. Cette modification comprend des changements aux clauses restrictives, qui définissent de nouveaux ratios pour la période du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, et des ratios plus exigeants par la suite. La modification exige aussi le remboursement anticipé de l'emprunt dans certaines situations précises. Avec cette modification, le Fonds respecte maintenant ses nouvelles clauses restrictives au 31 mars 2007.

Afin de rencontrer ses clauses restrictives pour les périodes postérieurs au 31 mars 2007, la direction devra rembourser une tranche d'environ 5 000 000 \$ de l'emprunt à terme bancaire. Ce remboursement devrait être rendu possible au moyen d'un contrat de cession-bail de son bâtiment à St-Augustin-de-Desmaures et de l'obtention d'un nouveau financement additionnel par emprunt subordonné avant la fin avril 2007, dont les revenus seraient appliqués contre l'emprunt bancaire à terme. La cession-bail a été finalisé le 24 avril 2007 pour un montant de 2 813 000 \$, déduction faite de la commission de vente et autres dépenses, qui a été appliqué contre l'emprunt bancaire à terme au 30 avril 2007. Le Fonds a choisi ne pas recourir immédiatement à l'émission d'une dette subordonnée supplémentaire d'un montant de 2 millions de dollars puisqu'il n'a pas été satisfait des termes commerciaux proposés. La Direction poursuit activement diverses options relativement à la Convention de crédit Bancaire.

Le Fonds s'attend à ce qu'il ne puisse pas être en mesure de respecter ses clauses restrictives, ce qui pourrait entraîner le remboursement à vue de l'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$, à moins que des modifications additionnelles ne soient négociées avec les créanciers garantis. Si ces négociations échouaient, le Fonds pourrait être dans l'impossibilité de respecter ses obligations futures, incluant les paiements des distributions aux porteurs de parts.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent compte d'aucun rajustement ou reclassement d'actifs ou de passifs qui seraient nécessaires si le Fonds avait accusé une incapacité de poursuivre ses activités.

## **Risques liés aux activités du groupe AlarmCap**

### *Capacité à maintenir la rentabilité et à gérer la croissance*

Aucune assurance ne peut être donnée que la stratégie d'affaires et de croissance du groupe AlarmCap lui permettra d'être rentable et de maintenir sa rentabilité à l'avenir. Les résultats d'exploitation futurs du groupe AlarmCap seront fonction de nombreux facteurs, dont (i) l'efficacité et l'efficience de ses programmes de marketing, (ii) sa capacité à améliorer continuellement son service afin de réaliser des retombées nouvelles et accrues provenant de la clientèle, à offrir des services de qualité supérieure et à réduire les coûts, (iii) sa capacité à cerner avec succès les nouvelles tendances dans l'industrie de la sécurité et d'y faire écho, (iv) le degré de concurrence dans l'industrie de la sécurité et (v) sa capacité à gérer les niveaux d'attrition naturelle.

Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap est en mesure de gérer efficacement sa croissance, et tout défaut à cet égard pourrait entraîner des incidences défavorables importantes sur ses activités, sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

### *Concurrence*

L'industrie de la sécurité est hautement concurrentielle et fortement segmentée. Le groupe AlarmCap livre concurrence à de grosses sociétés ainsi qu'à de petites sociétés régionales et locales, dans tous ses secteurs d'activité. De plus, de nouveaux concurrents continuent de voir le jour dans l'industrie de la sécurité et le groupe AlarmCap pourrait devoir livrer concurrence à ces nouveaux venus à l'avenir. À l'instar de certains des concurrents actuels du groupe AlarmCap, les nouveaux concurrents pourraient disposer de ressources financières plus considérables que les siennes. De surcroît, d'autres sociétés offrant des services de sécurité ont adopté une stratégie similaire à celle du groupe AlarmCap qui donne lieu à l'achat agressif de comptes de télésurveillance au moyen de l'acquisition de portefeuilles de comptes d'abonnés. Certaines de ces sociétés pourraient être disposées à offrir des prix supérieurs à ceux que le groupe AlarmCap est prêt à offrir pour l'achat de comptes d'abonnés. Une telle concurrence pourrait entraîner une diminution du volume des ventes et des occasions d'achat moindres pour le groupe AlarmCap, augmentant ainsi le prix qu'il verse pour des comptes d'abonnés, ce qui affecterait de façon défavorable les distributions en espèces du groupe AlarmCap ainsi que ses résultats d'exploitation.

### *Convention d'achat d'actifs de SMLP*

La convention d'achat d'actifs de SMLP renferme certaines déclarations et garanties usuelles et les indemnités connexes. Les déclarations et garanties seront maintenues pendant une période de trois ans après la clôture de l'opération envisagée à la convention d'achat d'actifs de SMLP. Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap récupérera des sommes auprès de SMLP pour manquement à de telles déclarations et garanties étant donné que rien ne garantit que les actifs ou les ressources financières de SMLP suffiront à satisfaire à de telles obligations.

### *Expansion*

Le succès de l'expansion prévue du groupe AlarmCap sera fonction de nombreux facteurs, notamment la capacité de la société à avoir accès à des capitaux, à trouver des cibles intéressantes à acquérir, à maintenir les coûts d'acquisition de comptes d'alarme et des taux d'attrition naturelle acceptables et à contrôler les coûts d'exploitation. Rien ne garantit que le groupe AlarmCap sera en mesure de croître ou de réaliser son expansion prévue. De tels risques, s'ils devaient se matérialiser, pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

### *Risque lié à l'industrie et sensibilité à l'économie*

Les activités du groupe AlarmCap sont tributaires de la santé de l'économie dans les marchés régionaux où il exerce ses activités et, de ce fait, ses résultats financiers sont sensibles à la confiance des consommateurs et au niveau de chômage, entre autres facteurs. Bien que le groupe AlarmCap ne puisse faire une corrélation précise entre l'incidence des conditions macro-économiques et ses activités commerciales, il croit qu'une détérioration

des conditions économiques au Canada ou dans toute région où il exerce ses activités pourrait entraîner une diminution de la demande des produits ou des services qu'il offre et, si un tel degré de détérioration se maintenait ou s'aggravait, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient en subir d'importants contrecoups.

#### *Dépendance à l'égard du personnel clé*

La réussite du Fonds est fortement tributaire du maintien en fonction des membres de la haute direction du groupe AlarmCap. La perte des services de l'un ou de plusieurs des membres clés de la haute direction du groupe AlarmCap pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers. De plus, la croissance continue du groupe AlarmCap dépend de sa capacité à attirer et à fidéliser des dirigeants et des employés compétents et de la capacité de son personnel à gérer la croissance du groupe AlarmCap. L'incapacité d'attirer et de fidéliser du personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

#### *Dépendance à l'égard des distributeurs*

La réussite du Fonds est fortement tributaire des distributeurs du groupe AlarmCap. La perte de certains distributeurs clés du groupe AlarmCap pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers. De plus, la croissance continue du groupe AlarmCap est fonction de sa capacité à attirer et à fidéliser des distributeurs. L'incapacité de les attirer et de les fidéliser pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, la croissance et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

#### *Risques liés à la technologie*

Dans l'industrie de la sécurité et des télécommunications, la technologie progresse continuellement et, même si le groupe AlarmCap prévoit tenter de suivre l'évolution des progrès technologiques, rien ne garantit que ses produits ou ses services continueront d'être concurrentiels.

#### *Efficacité et efficience des frais de publicité*

La croissance et la rentabilité futures du groupe AlarmCap seront fonction en partie de l'efficacité et de l'efficience de ses frais de publicité, y compris sa capacité (i) à faire mieux connaître ses produits et services, (ii) à élaborer un plan original mariant messages créatifs et médias appropriés respectant les frais de publicité prévus, et (iii) à gérer efficacement les frais de publicité afin de maintenir des marges d'exploitation acceptables. Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap tirera éventuellement parti des frais de publicité qu'il aura engagés. En outre, rien ne garantit que les frais de publicité prévus du groupe AlarmCap se traduiront par une augmentation des ventes ou un degré accru et suffisant de sensibilisation à ses produits et services, ni que le groupe AlarmCap sera en mesure de gérer ces frais de publicité d'une manière qui soit rentable.

#### *Augmentation des taux d'intérêt*

Un des facteurs qui pourrait influencer le prix des parts de catégorie A du Fonds influencerait les taux de rendement annuels des distributions comparativement aux taux de rendement annuels d'autres instruments financiers constituera l'un des facteurs pouvant avoir une incidence sur le prix des parts de catégorie A du Fonds négociés sur les marchés publics. Ainsi, une augmentation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché entraînera une hausse du taux de rendement des autres instruments financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des parts de catégorie A du Fonds.

#### *Relations avec les employés*

Aucun des employés du groupe AlarmCap n'est syndiqué, et le groupe AlarmCap est d'avis qu'il entretient de bonnes relations avec ses employés. La détérioration de ces relations pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation.

#### *Risque de responsabilité lié aux activités*

La nature des services du groupe AlarmCap l'expose éventuellement à des risques élevés de responsabilité liés à des actes ou des omissions d'employés ou à la défaillance de systèmes qui pourraient être inhérents à d'autres

entreprises. La plupart des contrats de télésurveillance de Microtec et d'autres contrats aux termes desquels le groupe AlarmCap vend ses produits et offre ses services renferment des dispositions limitant sa responsabilité envers les abonnés en vue de réduire un tel risque. De plus, le groupe AlarmCap bénéficie d'une garantie d'assurance. Toutefois, en cas de litige portant sur ces questions, rien ne garantit que ces limites seront appliquées, les frais liés à un tel litige pouvant avoir une incidence défavorable sur le groupe AlarmCap.

#### *Incidence défavorable potentielle des « fausses alarmes »*

Selon des sources sectorielles américaines, environ 95 % des déclenchements d'alarme qui entraînent un signalement auprès du personnel des forces policières ou de prévention des incendies ne sont pas des urgences et, de ce fait, sont des « fausses alarmes ». Cette incidence élevée de fausses alarmes a soulevé des préoccupations importantes dans certaines municipalités. De telles préoccupations pourraient entraîner une diminution de la probabilité ou de la rapidité d'intervention des forces policières par suite de déclenchements d'alarme et, ainsi, réduire la propension des consommateurs à souscrire des services de télésurveillance ou à continuer à faire appel à de tels services.

Un certain nombre de municipalités ont étudié ou étudient à l'heure actuelle la possibilité d'adopter diverses mesures visant à réduire le nombre de fausses alarmes. Parmi ces mesures, citons les suivantes : (i) assujettir les sociétés de télésurveillance à des amendes ou des pénalités pour le signalement de fausses alarmes, (ii) rattacher des licences aux systèmes de sécurité individuels et les faire révoquer après un nombre déterminé de fausses alarmes, (iii) imposer des amendes aux abonnés de systèmes de sécurité pour les fausses alarmes et (iv) imposer des restrictions au nombre d'interventions des forces policières à l'égard des déclenchements d'alarme à un endroit donné. La mise en place de telles mesures pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les affaires futures du groupe AlarmCap.

#### *Incidence défavorable éventuelle de la réglementation gouvernementale à venir : Risques de litige*

Les activités du groupe AlarmCap sont assujetties à divers règlements, lois et exigences en matière de licences imposés par les autorités fédérales, provinciales et municipales et les ULC. La perte de telles licences ou l'imposition de conditions à l'octroi ou au maintien de telles licences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le groupe AlarmCap. Ce dernier croit qu'il est conforme à tous égards importants aux exigences réglementaires et législatives applicables.

Dans une certaine mesure, les pratiques commerciales et publicitaires du groupe AlarmCap sont régies par la législation sur la protection du consommateur. Une telle législation comprend des restrictions sur la manière dont le groupe AlarmCap peut mousser les ventes de ses systèmes de sécurité ainsi que sur l'obligation pour celui-ci d'accorder aux acheteurs de ses systèmes de sécurité certains droits de résiliation. Bien que le groupe AlarmCap croie qu'il s'est conformé à cette législation à tous égards importants, aucune assurance ne peut être donnée qu'il n'y a pas eu infraction à cette législation en ce qui concerne la sollicitation de comptes d'alarme des abonnés actuels du groupe AlarmCap, plus particulièrement les comptes acquis auprès de tiers, ni ne peut-il être garanti qu'une telle infraction n'aura pas lieu à l'avenir.

#### *Assurance*

Le groupe AlarmCap souscrit de l'assurance relativement à ses responsabilités éventuelles, dont le vol, les incendies, les dommages causés par les incendies, les pertes accidentelles de valeurs de ses actifs et les préjudices corporels, selon des montants auprès de tels assureurs, et des modalités qu'il juge appropriés en tenant compte de tous les facteurs pertinents. Toutefois, il existe certains types de sinistres, généralement de nature catastrophique, comme des tremblements de terre et des inondations, qui ne peuvent être assurés ou qui ne sont pas économiquement assurables. Le groupe AlarmCap se fondera sur son jugement pour déterminer les montants, les limites de garantie et les dispositions en matière de franchise, afin que la garantie d'assurance sur les actifs et l'entreprise du groupe AlarmCap soient souscrites à des coûts raisonnables et des modalités convenables. Une telle approche pourrait faire en sorte que, advenant un sinistre important, la garantie d'assurance ne soit pas suffisante pour éponger l'intégralité de la valeur marchande réelle ou du coût de remplacement réel de l'investissement perdu du groupe AlarmCap. De plus, certains facteurs pourraient rendre peu intéressante l'utilisation du produit de l'assurance pour remplacer les biens après qu'ils aient été endommagés ou détruits. Dans de tels cas, le produit de l'assurance que touche le groupe AlarmCap pourrait ne pas être approprié pour restituer sa position économique à l'égard de ces biens. Aucune assurance ne peut être donnée que la garantie d'assurance dont bénéficie le groupe AlarmCap continuera d'être offerte à des modalités raisonnables, notamment des primes, des franchises et des exigences de coassurance raisonnables, ni que

l'assureur du groupe AlarmCap ne déclinera pas la garantie à l'égard de toute demande de règlement future. Les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient être affectés de façon fortement défavorable si l'un des cas précités devait survenir.

## **Risques liés à la structure du Fonds**

### *Dépendance à l'égard de l'exploitation*

Le Fonds est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité qui sera entièrement tributaire de l'exploitation de Microtec et de Securex et des actifs acquis auprès d'elles par suite de la clôture liée aux actifs de Microtec et de la clôture liée aux actifs de Securex, respectivement. Les distributions en espèces versées aux porteurs de parts de catégorie A du Fonds seront fonction, entre autres choses, de la capacité du Fonds à effectuer de telles distributions relatives aux parts de catégorie A du Fonds qui, par ricochet, est dépendant des distributions en espèces du Commanditaire, propriétaire des actifs de Microtec et de Securex. Le Commanditaire acquitte des dépenses et contracte des dettes et des obligations auprès de tiers. De telles dépenses, dettes et obligations pourraient avoir une incidence sur la capacité du Commanditaire à dégager des résultats d'exploitation positifs. La capacité du Commanditaire ou du Fonds à effectuer des distributions en espèces ou à faire d'autres paiements ou avances est également assujettie aux lois et règlements applicables et à des restrictions contractuelles que renferment les actes régissant tout endettement de ces entités.

### *Facilités de crédit et clauses restrictives*

Le Commanditaire assumera des obligations au titre de la dette contractée auprès de tiers aux termes de la convention de crédit. Le niveau d'endettement du Commanditaire pourrait entraîner des conséquences importantes sur les porteurs réels ou éventuels, y compris : (i) une partie des flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe AlarmCap sera affectée au paiement du capital et des intérêts de la dette, réduisant ainsi les sommes disponibles à distribuer au Fonds et pouvant servir à l'exploitation future du Fonds, (ii) la capacité du groupe AlarmCap à obtenir du financement supplémentaire au titre du fonds de roulement, des immobilisations ou des acquisitions à l'avenir pourrait être restreinte. La capacité du Commanditaire à acquitter les paiements prévus de capital et d'intérêts au titre de sa dette ou à refinancer sa dette sera fonction de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie futurs, lesquels sont tributaires de la conjoncture économique, des taux d'intérêt en vigueur ainsi que de facteurs financiers, concurrentiels, commerciaux et autres, dont un grand nombre sont hors de sa volonté. Ces facteurs pourraient empêcher le groupe AlarmCap de refinancer sa dette suivant des modalités avantageuses, si tant est qu'il la refinance, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la capacité du Fonds à effectuer des distributions sur ses parts.

### *Les distributions en espèces ne sont pas garanties et varieront selon le rendement des activités*

Même si le Fonds entend distribuer les distributions en espèces reçues à l'égard des parts de catégorie A du Fonds, déduction faite des dépenses et des montants, s'il en est, que le Fonds a acquittés relativement au rachat de parts du Fonds, aucune assurance ne peut être donnée en ce qui concerne le revenu devant être tiré des activités du groupe AlarmCap ou qui sera ultimement distribué au Fonds. Le montant réel distribué à l'égard des parts n'est pas garanti et sera fonction de nombreux facteurs, notamment la rentabilité du groupe AlarmCap, sa capacité à maintenir des marges BAIIA ainsi que les variations du fonds de roulement et des dépenses en immobilisations du groupe AlarmCap, tous ces éléments comportant un certain nombre de risques.

### *Nature des parts de Catégorie A du Fonds*

Des titres comme les parts de catégorie A du Fonds sont hybrides en ce sens qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques propres à la fois aux titres de participation et aux titres de créance. Les parts de catégorie A du Fonds ne constituent pas un placement direct dans l'entreprise du groupe AlarmCap. Les porteurs ne jouiront pas des droits prévus par les lois normalement associées à la propriété d'actions d'une société, notamment le droit d'intenter des actions en oppression ou dérivatives. Les parts du Fonds constituent une fraction d'intérêt sur le Fonds. Le prix des parts de catégorie A du Fonds est fonction du revenu distribuable anticipé.

Les parts de catégorie A du Fonds ne sont pas des « dépôts » au sens de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Canada) et ne sont pas assurées aux termes de cette loi ou de toute autre loi. En outre, le Fonds n'est pas une société de fiducie et, de ce fait, n'est pas inscrit en vertu de toute loi sur les sociétés de

fiducie et de prêt puisqu'il n'exerce pas d'activités de société de fiducie ni n'a l'intention d'exercer de telles activités.

### *Distribution de titres au moment du rachat ou à la dissolution du Fonds*

Au moment du rachat de parts ou à la dissolution du Fonds, les fiduciaires peuvent distribuer les billets d'échange, les billets de la Fiducie ou les parts de la Fiducie directement aux porteurs, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises. À l'heure actuelle, il n'existe aucun marché pour la négociation des billets d'échange, des billets de la Fiducie ou des parts de la Fiducie. De plus, les billets d'échange, les billets de la Fiducie et les parts de la Fiducie ne sont pas des titres qui se négocient librement ni ne sont inscrits à la cote d'une bourse. Les billets d'échange ainsi distribués pourraient ne pas constituer des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires et des régimes enregistrés d'épargne-études, selon les circonstances à ce moment-là. Les billets de la Fiducie et les parts de la Fiducie ne constitueraient pas des placements admissibles pour de tels régimes.

### *Restrictions de la croissance potentielle*

Puisque le Commanditaire distribue la quasi-totalité de ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation futurs dépendront de l'augmentation des flux de trésorerie ou de l'obtention de financement additionnel à l'avenir. L'insuffisance de ce genre de fonds pourrait restreindre la croissance future du Commanditaire et les flux de trésorerie connexes versés au Fonds.

### *Responsabilités des porteurs*

La déclaration de fiducie du Fonds stipule qu'aucun porteur de parts de catégorie A du Fonds n'assumera de responsabilité de quelque nature que ce soit envers quiconque à l'égard de la détention de parts de catégorie A du Fonds. Toutefois, il existe toujours un risque, que le Fonds estime peu probable dans les circonstances, qu'un porteur de parts de catégorie A du Fonds soit tenu personnellement responsable, malgré un tel énoncé dans la déclaration de fiducie du Fonds, à l'égard des obligations du Fonds dans la mesure où des réclamations ne sont pas acquittées à même les actifs du Fonds. Les affaires du Fonds sont menées en vue de réduire au minimum un tel risque dans toute la mesure du possible.

### *Dilution pour les porteurs existants de parts de Catégorie A du Fonds*

La déclaration de fiducie du Fonds autorise le Fonds à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A du Fonds pour une contrepartie et selon des modalités et conditions que les fiduciaires auront fixées, sans l'approbation de tout porteur des parts de catégorie A du Fonds. Les porteurs des parts de catégorie A du Fonds n'auront aucun droit préférentiel de souscription à l'égard de telles émissions futures.

### *Admissibilité aux fins de placements et biens étrangers*

Aucune assurance ne peut être donnée que les parts de catégorie A du Fonds continueront de constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, les fonds enregistrés de revenu de retraite et les régimes enregistrés d'épargne-études, ni que les parts de catégorie A du Fonds ne seront pas des biens étrangers pour l'application de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt impose des pénalités pour l'acquisition ou la détention de placements non admissibles ainsi que pour la détention excédentaire de biens étrangers.

### *Questions d'ordre fiscal*

Le 21 décembre 2006, les autorités fiscales canadiennes ont publié un projet de loi relatif au «Plan d'équité fiscale», en vertu duquel les règles de l'impôt sur les bénéficiaires applicables aux fiducies de revenu et aux sociétés de personnes inscrites en bourses (les «propositions législatives») seront modifiées de façon significative. Selon les propositions législatives, le bénéfice généré par ces entités sera imposé de la même manière que le bénéfice généré par une société de capitaux. Les propositions législatives seront en vigueur à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard des fiducies dont les titres ont été admis à la cote après le 31 octobre 2006, mais l'application de ces règles sera retardée jusqu'à l'année d'imposition 2011 pour ce qui est des fiducies dont la

négociation des titres s'effectuait en Bourse avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006, pourvu que certaines directives en matière de «croissance normale» soient respectées.

Actuellement, seuls les montants non distribués par le Fonds aux porteurs de parts sont imposables. Si les propositions législatives sont adoptées dans leur forme actuelle, elles auront pour effet de modifier le traitement fiscal appliqué au bénéfice du Fonds qui deviendra imposable, peu importe si des montants sont distribués aux porteurs de parts ou non.

Le Fonds étudie actuellement l'incidence éventuelle des propositions législatives. Ces propositions n'ont pas encore été entièrement adoptées et, par conséquent, l'incidence de leur application n'a pas été inscrite dans les états financiers. Toutefois, leur incidence éventuelle a été prise en compte dans le test de dépréciation de l'écart d'acquisition.

### *Dette*

Afin de financer l'acquisition des actifs de Microtec et de SMLP et la mise en place de la structure de fiducie de revenu, le Commanditaire a contracté une dette. Les sommes versées au titre du capital et des intérêts pourraient nuire à la capacité du Fonds à effectuer des distributions en espèces. La convention de crédit bancaire contient certains engagements. De plus, le Fonds est tenu de maintenir certains ratios financiers. Au 31 mars 2007 et au cours des trois derniers trimestres de 2006, le Fonds ne respectait certains ratios financiers. Toutefois, le Fonds a obtenu les renoncations nécessaires de ses créanciers ou des modifications à l'emprunt pour ce qui est du non-respect des ratios financiers. Par conséquent, l'emprunt n'a pas été reclassé à titre de passif à court terme. La convention de crédit amendée régissant l'emprunt, contient certains engagements qui, en effet, limitent le paiement des distributions au niveau approuvé par la banque à partir des liquidités opérationnelles et, après le 28 février 2007, à un niveau qui n'est pas plus de 75% des liquidités disponibles à chaque mois. Si le Fonds ne peut pas rencontrer ces ratios ou si le Fonds est en défaut ou un événement de défaut se sont produits et continuent aux termes de la convention de crédit, celle-ci stipule que le Fonds doit suspendre le paiement de ses distributions.

L'emprunt bancaire à terme a été classifié au passif à court terme car elle vient à échéance dans moins d'un an en mars 2008.

***Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans  
le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les  
vérificateurs externes du Fonds***

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP  
RAPPORT TRIMESTRIEL**

**BILANS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS**

(en milliers de dollars)

	31 mars 2007 (non vérifié)	31 décembre 2006 (vérifié)
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	1 009	1 073
Débiteurs	2 803	3 116
Stocks	625	607
Charges payées d'avance	431	402
Autres actifs à court terme	252	
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>5 120</b>	<b>5,198</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>Réseaux d'abonnés</b>	<b>67 443</b>	<b>67 812</b>
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>23 000</b>	<b>23 000</b>
<b>Autres éléments d'actif à long terme</b>	<b>100</b>	<b>430</b>
	<b>100 103</b>	<b>100 965</b>
<b>PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	4 276	4 802
Distributions à payer aux porteurs de parts	448	448
Produits perçus d'avance	4 806	5 029
Autres produits reportés	-	40
Gains reportés sur swaps de taux d'intérêt	282	-
Autres dettes à court terme [Note 6]	44 401	-
Tranche à court terme de contrats de location-acquisition	84	82
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>54 297</b>	<b>10 401</b>
<b>Gain reporté sur swaps de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>352</b>
<b>Obligations découlant de contrats de location-acquisition [Note 5]</b>	<b>364</b>	<b>380</b>
<b>Produits de revenus reportés</b>	<b>476</b>	<b>418</b>
<b>Dettes à long terme [Note 6]</b>	<b>4 683</b>	<b>48 942</b>
<b>Avoir des porteurs de parts</b>		
Apport des porteurs de parts [Note 7]	59 139	59 139
Bénéfices nets cumulés	(4 783)	(5 937)
Distributions cumulées	(14 073)	(12 730)
<b>Total de l'avoir des porteurs de parts</b>	<b>40 283</b>	<b>40 472</b>
	<b>100 103</b>	<b>100 965</b>

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds*

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP  
RAPPORT TRIMESTRIEL**

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS NON VÉRIFIÉS**

(en milliers de dollars, sauf les montants par unités)

	<b>31 mars 2007 (3 mois) (non vérifié)</b>	<b>31 mars 2006 (3 mois) (non vérifié)</b>
	\$	\$
<b>Produits d'exploitation</b>		
Télésurveillance et services	7 400	7 453
Installation	578	546
	<b>7 978</b>	<b>7 999</b>
<b>Charges</b>		
Télésurveillance et service à la clientèle	1 688	1 816
Installation, vente et marketing	576	557
	<b>2 264</b>	<b>2 373</b>
Bénéfices avant charges générales et administratives et autres éléments	5 714	5 626
Charges générales et administratives	1 410	1 477
	<b>4 304</b>	<b>4 149</b>
Amortissement du réseau d'abonnés et des immobilisations corporelles	2 120	2 082
Intérêts sur les dettes incluant l'amortissement des autres éléments d'actif à long terme	950	841
Changement de la juste valeur sur swaps de taux d'intérêts	78	-
	<b>3 148</b>	<b>2 923</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 156</b>	<b>1 226</b>
<b>Bénéfice par part</b>	<b>0,18</b>	<b>0,19</b>
Nombre moyen pondéré par part en circulation (en milliers)	6 324	6 324

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.*

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP  
RAPPORT TRIMESTRIEL**

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE NON VÉRIFIÉS**

(en milliers de dollars)

	<b>31 mars 2007 (3 mois) (non vérifié)</b>	<b>31 mars 2006 (3 mois) (non vérifié)</b>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net pour la période	1,156	1,226
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Amortissement des réseaux d'abonnés et des immobilisations corporelles	2,120	2,082
Gain sur le règlement d'un billet à payer	-	(18)
Changement de la juste valeur sur swaps de taux d'intérêts	78	-
Amortissement des autres éléments d'actif à long terme et du gain reporté	96	122
Variation nette des soldes hors caisse liées à l'exploitation	(401)	64
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>3,049</b>	<b>3,476</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26)	(121)
Augmentation des réseaux d'abonnés	(1,573)	(2,356)
Acquisitions d'autres éléments d'actif à long terme	(24)	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(1,623)</b>	<b>(2,477)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de contrat de location-acquisition	(22)	-
Distributions aux porteurs de parts	(1,468)	(1,924)
<b>Flux de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(1,490)</b>	<b>(1,924)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette des liquidités pour la période</b>	<b>(64)</b>	<b>(925)</b>
Liquidités au début de la période	1,073	1,672
<b>Liquidités à la fin de la période</b>	<b>1,009</b>	<b>747</b>
<b>Information supplémentaire</b>		
Intérêts payés pour la période :	804	622

*Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.*

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 1) DESCRIPTION DU FONDS

Premier fonds national de revenus AlarmCap («le Fonds») est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Les activités commerciales du Fonds ont commencé le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs et des actions de Les Entreprises Microtec inc. («Microtec») et la quasi-totalité des actifs de Securex Master Limited Partnership («Securex»), deux entreprises offrant des services de télésurveillance résidentielle et commerciale au Canada.

## 2) INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui suppose que le Fonds sera en mesure de générer suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

À la fin de chacun des trois derniers trimestres de 2006, le Fonds n'avait pas respecté ses clauses restrictives bancaires. Toutefois, il a obtenu des renonciations appropriées de la part de ses créanciers garantis. Au 31 mars 2007, le Fonds ne respectait pas ses clauses restrictives. Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de l'emprunt bancaire à terme de 45 000 000 \$. Cette modification comprend des changements aux clauses restrictives, qui définissent de nouveaux ratios pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 31 mars 2007, et des ratios plus exigeants par la suite. La modification exige aussi le remboursement anticipé de l'emprunt dans certaines situations précises. Avec cette modification, le Fonds respecte maintenant les nouvelles clauses restrictives au 31 mars 2007.

Afin de rencontrer ses clauses restrictives pour les périodes postérieures au 31 mars 2007, la direction devra rembourser une tranche d'environ 5 000 000 \$ de l'emprunt à terme bancaire. Ce remboursement devrait être rendu possible au moyen d'un contrat de cession-bail de son bâtiment à St-Augustin-de-Desmaures et de l'obtention d'un nouveau financement additionnel par emprunt subordonné avant la fin avril 2007, dont les revenus seraient appliqués contre l'emprunt bancaire à terme. La cession-bail a été finalisé le 24 avril 2007 pour un montant de 2 813 000 \$, déduction faite de la commission de vente et autres dépenses, qui a été appliqué contre l'emprunt bancaire à terme à partir du 30 avril 2007. Le Fonds a choisi ne pas recouvrer immédiatement à l'émission d'une dette subordonnée supplémentaire d'un montant de 2 millions de dollars puisqu'il n'a pas été satisfait des termes commerciaux proposés. La Direction poursuit activement diverses options dans le rapport de la Convention de crédit Bancaire.

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## **2) INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION [suite]**

Le Fonds s'attend à ce qu'il ne puisse pas être en mesure de respecter ses clauses restrictives, ce qui pourrait entraîner le remboursement à vue de l'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$, à moins que des modifications additionnelles ne soient négociées avec les créanciers garantis. Si ces négociations échouaient, le Fonds pourrait être dans l'impossibilité de respecter ses obligations futures.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent compte d'aucun rajustement ou reclassement d'actifs ou de passifs qui seraient nécessaires si le Fonds avait accusé une incapacité de poursuivre ses activités.

## **3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

### **Mode de présentation**

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada («PCGR»).

### **Consolidation**

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales en propriété exclusive.

### **Utilisation d'estimations**

Pour la préparation de ces états financiers consolidés, la direction a été tenue de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

### **Constatation des produits**

Les produits découlant de l'installation sont constatés une fois l'installation achevée. Les produits provenant d'activités de télésurveillance et de services sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits perçus d'avance à l'égard de services à rendre au cours du prochain exercice sont présentés dans le passif à court terme. Les produits provenant de l'abonnement initial au service perçus auprès des clients à la signature des contrats sont enregistrés comme des revenus reportés et sont amortis sur la même base que des réseaux d'abonnés.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### 3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthodes	Taux
Bâtiments	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	33 ⅓%
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

#### Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont établis en fonction des coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial au service. Ils comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs comme les commissions, les paiements versés aux recruteurs indépendants et les frais de branchement au réseau. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Réseaux d'abonnés Microtec	Dégressif	12 %
Réseaux d'abonnés Securex	Dégressif	10 %

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### **3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

#### **Écart d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente l'écart entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une moins-value. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède sa juste valeur, selon une combinaison de méthodes d'évaluation, la dépréciation est calculée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur implicite, d'après la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'unité d'exploitation.

#### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si ces actifs sont jugés comme ayant subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

#### **Contrats de location**

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés du bailleur au preneur. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode du solde dégressif. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont réduites de la tranche en capital des loyers. La tranche en intérêts théoriques des loyers est passée en charges.

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### **3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

#### **Rémunération à base de parts**

Comme il est décrit à la note 8, le Fonds offre un régime de rémunération à base de parts sous la forme d'attribution de parts fictives.

Pour comptabiliser ces attributions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

#### **Bénéfice par part**

Le bénéfice par part est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de parts de catégories A et de catégorie B en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de la totalité des éléments ayant une incidence dilutive.

L'incidence des parts fictives du Fonds pouvant être exercées sur le résultat par part est anti-dilutive et, par conséquent, le résultat de base et dilué par part est le même.

#### **Comptabilité de couverture**

Le Fonds conclut des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

La désignation à titre de couverture n'est permise que si, au moment de la mise en place de la couverture et au cours de la période de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument dérivé sont censées contrebalancer en grande partie les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Fonds documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques pour l'exécution d'opérations de couverture. Ce processus comprend l'établissement de liens entre tous les instruments dérivés. Également, le Fonds documente et évalue officiellement, au moment de la mise en place et de manière continue, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de

## **Premier fonds national de revenus AlarmCap**

# **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### **3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés antérieurement désignés à titre de couvertures et qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont comptabilisés en résultats (intérêts sur la dette) dans la période au cours de laquelle l'opération de couverture sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est frappé d'extinction ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou latent sur cet instrument de couverture dérivé est comptabilisé en résultats.

Les instruments dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures sont présentés à la valeur de marché à titre d'éléments distincts aux états financiers consolidés. Toute variation de la juste valeur liée à ces instruments est comptabilisée en résultats.

### **4) CHANGEMENTS À VENIR DES NORMES COMPTABLES**

Au cours du premier trimestre de 2007, le Fonds a adopté les recommandations des Chapitres suivants du Manuel de L'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel de l'ICCA) :

Manuel Chapitre 1530 – Résultat étendu – signifie un nouveau résultat étendu et de ses composantes – lequel correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période, découlant d'opérations sans rapport avec les propriétaires.

Manuel Chapitre 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et Chapitre 3861 – informations à fournir et présentation – exigent qu'une entité comptabilise ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur à chaque date de clôture, sauf exception, établissent les règles déterminant à quel moment un actif ou un passif financier doit être reconnu au bilan et établissent des normes précises relatives à la comptabilisation et la présentation des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme, ainsi qu'à leur passation en charge subséquentement.

L'application de ces règles nécessite une classification de l'ensemble des actifs et passifs financiers du Fonds en catégories pour lesquelles des règles bien définies dictent les normes à mettre en application. Ces règles peuvent cependant diverger lorsqu'un traitement réglementaire différent s'applique. Le Fonds a procédé au classement suivant :

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

### 4) CHANGEMENTS À VENIR DES NORMES COMPTABLES [suite]

- Les trésoreries et les équivalents de trésorerie ont été classés à titre d'« Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains/pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés.
- Les sommes à recevoir des clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont normalement enregistrés au coût, lequel lors de l'enregistrement initial, correspondait à la juste valeur.
- Les emprunts bancaires, les comptes fournisseurs et frais courus, les contrats de location-acquisition de même que la dette à long terme sont classés sous « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, cette valeur correspond au coût.

### Coût de financement

Depuis janvier 2007, les coûts de financement relatifs à la dette à long terme ont été présentés en réduction de la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais reportés et la dette à long terme ont été diminués de 916 000 \$ au 31 mars 2007 et de 1 058 000 \$ au 31 décembre 2006. L'impact relié à l'utilisation d'une méthode différente de passation aux résultats est négligeable.

### 5) OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	31 mars 2007 \$	31 décembre 2006 \$
Contrats de location-acquisition liés au mobilier et à l'équipement, remboursables par versements mensuels totalisant 9 665 \$, incluant des intérêts variant de 7,23 % à 8,76 % dont les échéances s'échelonnent de septembre 2011 à décembre 2011.	448	462
Tranche échéant à moins d'un an	84	82
	<b>364</b>	<b>380</b>

Les loyers minimums futurs en vertu des contrats de location-acquisition sont les suivants :

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 5) OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION- ACQUISITION [suite]

	\$	\$
2007	87	114
2008	116	114
2009	116	114
2010	116	114
2011	98	96
	533	552
Intérêts	85	90
<b>Solde des obligations</b>	<b>448</b>	<b>462</b>

#### 6) DETTE À LONG TERME

	31 mars 2007 \$	31 décembre 2006 \$
Emprunt bancaire à terme (net des frais de financement de 599\$ (721\$ en 2006))	44 401	44 279
Déventures subordonnées (net des frais de financement de 317\$ (337\$ en 2006))	4 683	4 663
	49 084	48 942
Portion à court terme	44 401	-
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>4 683</b>	<b>48 942</b>

##### a) Emprunt bancaire à terme

L'emprunt bancaire à terme d'un montant maximal autorisé de 45 000 000 \$, vient à échéance en mars 2008 et porte intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux préférentiel bancaire et entre 1,75 % et 2,25 % au-dessus du taux des acceptations bancaires en fonction d'un ratio financier sur une base mensuelle.

L'emprunt a été garanti par une hypothèque grevant la totalité des biens meubles et immeubles, actuels et futurs, du Fonds.

Le Fonds doit respecter certains ratios financiers. Au 31 mars 2007, le Fonds respectait tous les ratios financiers.

L'emprunt bancaire à terme a été classifié au passif à court terme car elle vient à échéance dans moins d'un an, en mars 2008.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 6) DETTE À LONG TERME [suite]

### b) Débentures subordonnées

Débentures subordonnées de cinq ans portant intérêt à 9 % pour un montant total de 5 000 000 \$ échéant en avril 2011.

## 7) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Fonds a conclu des accords de swaps de taux d'intérêt afin de convertir le taux d'intérêt variable de l'emprunt bancaire à terme en un taux fixe. Les informations relatives aux swaps de taux d'intérêt sont comme suit au 31 mars 2007 :

(en milliers de dollars)

Objectif	Taux fixe à payer	Taux variable à recevoir	Notionnel	Échéance	Juste valeur
Couverture de dette	4,82% jusqu'en avril 2006 5,50% de mai 2006 à avril 2007 6,00% de mai 2007 à mars 2008 (taux effectif 5,50%)	Taux des acceptations bancaires +2,25%	45 000 \$	Mars 2008	252 \$ (330 \$ en décembre 2006)

Au cours de l'année 2006, le Fonds a renoncé aux swaps de taux d'intérêt à titre d'instruments de couverture parce qu'il a changé des taux d'acceptations bancaires au cours du troisième trimestre à un taux variable plus élevé. En conséquence, les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 252 000 \$.

## 8) APPORTS DES PORTEURS DE PARTS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie de catégories A et B. Chaque part est cessible et, sous réserve de certaines priorités relatives aux flux de trésorerie distribuables et aux distributions spéciales versées aux porteurs de parts de fiducie de catégorie A avant les porteurs de parts de fiducie de catégorie B, représente une participation égale et indivise dans les distributions du Fonds. Les parts de fiducie de catégorie B sont convertibles en parts de fiducie de catégorie A sur la base d'une contre une, puisque le seuil de distribution de 0,325 \$ par part de fiducie par trimestre a été atteint pour quatre trimestres consécutifs. Par conséquent, les porteurs de parts de fiducie de catégorie B ont les mêmes droits que les porteurs de parts de fiducie de catégorie A. Également au 31 mars 2007, les porteurs de parts de fiducie de catégorie B n'avaient pas exercé l'option de conversion en parts de fiducie de catégorie A.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 8) APPORTS DES PORTEURS DE PARTS [suite]

	31 mars 2007	31 décembre 2006
	\$	\$
<b>Émises et en circulation</b>		
4 574 401 parts de catégorie A	45 187	45 187
1 750 000 parts de catégorie B	17 500	17 500
Moins les frais d'émission	(3 548)	(3 548)
	<b>59 139</b>	<b>59 139</b>

#### Rémunération à base de parts

En vertu du régime de parts fictives du Fonds, des parts fictives peuvent être attribuées à certains membres de la direction et fiduciaires. Les parts fictives sont attribuées sans contrepartie monétaire payable au Fonds et l'acquisition de leurs droits est entièrement assujettie à l'atteinte de certaines cibles de rendement financier sur un cycle (tel que défini dans le régime) à compter de l'exercice d'attribution. Lorsque les droits sont acquis, chaque part fictive est convertible en une part de fiducie de catégorie A entièrement libérée. Le nombre maximal de parts fictives pouvant être émises en vertu de ce régime est égal à dix pour cent (10 %) du nombre de parts de fiducie en circulation en tout temps.

Au 31 mars 2007, 160 417 parts fictives avaient été attribuées. Aucune charge de rémunération n'a été prise en compte dans l'état des résultats puisque la direction est d'avis que les droits ne seront pas acquis

#### 9) DISTRIBUTION

Le montant des distributions du Fonds est déterminé par les membres du conseil d'administration. La distribution est cependant limitée à quelques restrictions se rapportant aux ratios financiers dans la convention d'emprunt bancaire à terme. Les bénéfices distribuables signifient généralement le BAIIA moins les intérêts, les dépenses en immobilisation de maintenance et les coûts de remplacement des abonnés.

	31 mars 2007	31 décembre 2006
	\$	\$
Distributions aux porteurs de parts	1 344	1 344
Distributions par part	<b>0,213</b>	0,213

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 10) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### Modifications proposées aux règles fiscales canadiennes

Le 21 décembre 2006, les autorités fiscales canadiennes ont publié un projet de loi relatif au «Plan d'équité fiscale», en vertu duquel les règles de l'impôt sur les bénéfices applicables aux fiducies de revenu et aux sociétés de personnes inscrites en bourses (les «propositions législatives») seront modifiées de façon significative. Selon les propositions législatives, le bénéfice généré par ces entités sera imposé de la même manière que le bénéfice généré par une société de capitaux. Les propositions législatives seront en vigueur à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard des fiducies dont les titres ont été admis à la cote après le 31 octobre 2006, mais l'application de ces règles sera retardée jusqu'à l'année d'imposition 2011 pour ce qui est des fiducies dont la négociation des titres s'effectuait en Bourse avant le 1<sup>er</sup> novembre 2006, pourvu que certaines directives en matière de «croissance normale» soient respectées.

Actuellement, seuls les montants non distribués par le Fonds aux porteurs de parts sont imposables. Si les propositions législatives sont adoptées dans leur forme actuelle, elles auront pour effet de modifier le traitement fiscal appliqué au bénéfice du Fonds qui deviendra imposable, peu importe si des montants sont distribués aux porteurs de parts ou non.

Le Fonds étudie actuellement l'incidence éventuelle des propositions législatives. Ces propositions n'ont pas encore été entièrement adoptées et, par conséquent, l'incidence de leur application n'a pas été inscrite dans les états financiers. Toutefois, leur incidence éventuelle a été prise en compte dans le test de dépréciation de l'écart d'acquisition.

## 11) INFORMATION SECTORIELLE

Les activités du Fonds englobent les divisions Microtec et Sécurex, lesquelles exploitent ses unités d'affaires séparément. Le tableau suivant présente l'information financière des deux divisions :

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

#### 11) INFORMATION SECTORIELLE [suite]

	Microtec \$	Securex \$	Total \$	Microtec \$	Securex \$	Total \$
	31 mars 2007	31 mars 2007	31 mars 2007	31 mars 2006	31 mars 2006	31 mars 2006
	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
<b>Produits d'exploitation</b>						
Télésurveillance et services	6 213	1 187	7 400	6 261	1 192	7,453
Installation	638	-	638	546	-	546
	6 851	1 187	8 038	6 807	1 192	7,999
<b>Charges</b>						
Télésurveillance et service à la clientèle	1 445	243	1 688	1 587	229	1,816
Installation, vente et marketing	576	-	576	557	-	557
	2 021	243	2 264	2 144	229	2,373
Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments	4,830	944	5 774	4 663	963	5 626

#### 12) INSTRUMENTS FINANCIERS

##### a) Juste valeur

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers du Fonds, dont l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs, les distributions à verser aux porteurs de parts, le billet à payer et le billet à demande, se rapproche de leur juste valeur au 31 mars 2007 en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des liquidités soumises à restrictions présentées dans les autres actifs à long terme se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'elles portent intérêt respectivement à des taux variables et aux taux du marché.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est présentée à la note 7.

##### b) Risque de crédit

Le Fonds est exposé à un risque de crédit en ce qui a trait à ses débiteurs. Afin d'atténuer ce risque, le Fonds procède à des évaluations de solvabilité de ses clients. En outre, les débiteurs sont constitués de sommes à recevoir de nombreux clients dont les soldes individuels sont peu importants. Des provisions sont constituées et maintenues à l'égard des pertes éventuelles.

## Premier fonds national de revenus AlarmCap

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

## 12) INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

### c) Risque de taux d'intérêt

Le Fonds a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt [note 7].

## 13) ÉVENTUALITÉS

Le Fonds est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires, dont il n'est pas possible d'en prédire l'issue avec certitude. Selon les informations dont elle dispose actuellement, la direction est d'avis que l'issue de ces poursuites judiciaires n'aura pas d'incidence importante sur le Fonds.

## 14) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 2 avril 2007, le Fonds a signé une modification au titre de la convention d'emprunt à terme bancaire de 45 000 000 \$. La nouvelle convention comprend des modifications aux exigences en matière de ratios financiers et une augmentation variant de 0,25 % à 0,75 % du taux d'intérêt s'ajoutant au taux préférentiel bancaire ou au taux des acceptations bancaires.

La nouvelle convention prévoit également un remboursement anticipé égal au montant net obtenu relativement aux événements spécifiques décrits à la note 2 des états des financiers consolidés.

Le Fonds a conclu une cession-bail pour son édifice de St-Augustin-de-Desmaures le 24 avril 2007 et a appliqué le produit net de la vente de 2 813 000 \$ contre l'emprunt à terme le 30 avril 2007. Le Fonds avait annoncé qu'il avait l'intention d'émettre des débentures subordonnées additionnelles au montant de 2M \$ afin de réduire une dette senior et rencontrer les nouveaux ratios financiers requis. Le Fonds a décidé de ne pas procéder à cette émission à ce moment-ci n'étant pas satisfait des termes commerciaux proposés. La direction poursuit activement diverses options relativement à la convention de crédit bancaire amendée du 2 avril 2007.

## 15) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de la période actuelle.